

Procédure de convention de stage – Link'iaelyon by U3e *

ATTENTION!
Procédures particulières pour :
Licences TQM / MSH
Certificats de professionnalisation
Stages sous contrat de travail

Etape 1- l'étudiant se connecte sur <https://u3e.univ-lyon3.fr/> et télécharge la demande de convention vierge qu'il complète avec l'entreprise

Etape 2- L'étudiant trouve son enseignant suiveur et fait valider sa demande de convention par son responsable pédagogique**

Etape 3 - Dès accord, l'étudiant retourne sur Link'iaelyon by U3e pour saisir sa convention Rubrique « mes conventions » en haut à droite sur son profil et télécharge les documents : demande de convention validée, attestation d'assurance en responsabilité civile accidents couvrant l'intégralité de la période du stage, mail de validation des missions par le responsable pédagogique (si demande de convention non signée)

Etape 3bis: Pour les stages à l'étranger = attestation assurance rapatriement, attestation assurance individuelle accident et assistance juridique,
L'étudiant reçoit un mail d'information relatif à la prise en charge de son assurance

Etape 4bis- Mail à l'étudiant si documents manquants ou informations erronées

Etape 4 - Le service des stages reçoit un message automatique, vérifie les éléments réglementaires et valide la convention

Etape 5 - Vérification du choix de signature : la convention de stage peut être signée de manière manuscrite ou électronique (accord des parties et signature nominative avec nom.prenom@ pour la signature électronique)

ATTENTION!
(*) Comptez environ 2 semaines pour le traitement de votre demande de convention

(**) Le responsable pédagogique valide les missions, mais c'est l'enseignant suiveur qui signe la convention. En l'absence de tuteur, le RP est désigné « en attente » et la convention fera l'objet d'un avenant.

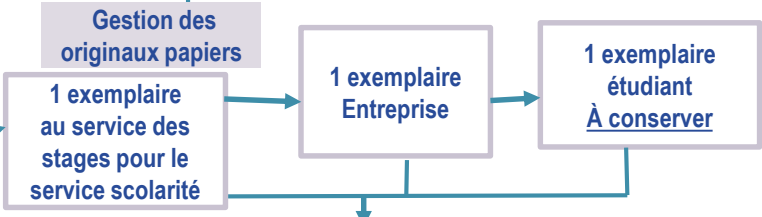
Les demandes de convention non datées, non signées et sans le cachet de l'entreprise seront refusées

A - Processus de signature électronique

ATTENTION!
Respecter l'ordre des signatures préalablement défini

B - Processus de signature manuscrite

L'étudiant imprime sa convention en 3 exemplaires, les signe et fait signer les parties manquantes



Version numérique

Etape 6 - Chaque partie recevra un mail automatique avec un code de validation pour signer la convention. L'ordre des signatures électroniques est le suivant :

- 1/ l'étudiant
- 2/ du directeur de l'entreprise
- 3/ du tuteur de l'entreprise
- 4/ de l'enseignant référent ou du responsable pédagogique
- 5/ du directeur de l'iaelyon

Etape 6 - Validation finale par le service des stages et envoi de la fiche de suivi de stage à l'étudiant par le secrétariat de scolarité